



COMMUNE DE **BELFAUX**



BULLETIN COMMUNAL

DECEMBRE 2020



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

TABLE DES MATIERES

CONSEIL GENERAL.....	5
CONSEIL COMMUNAL	7
DICASTERES	7
ADMINISTRATION GENERALE - RELATIONS EXTERIEURES – RECEPTIONS - PERSONNEL COMMUNAL - FUSION	7
CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES - INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET PARCOURS MESURES	15
AFFAIRES SOCIALES - CURATELLES - SENIORS - INTEGRATION	19
AMENAGEMENT - TRANSPORTS ET MOBILITE REGIONALE - SANTE	22
EAU POTABLE - EVACUATION DES EAUX - ROUTES.....	24
ECOLES - ENSEIGNEMENT ET FORMATION	25
ENVIRONNEMENT - GESTION DES DECHETS - ENERGIE – AGRICULTURE ET DOMAINES - FORETS - AFFAIRES MILITAIRES – PROTECTION DE LA POPULATION – SERVICE DU FEU	27
FINANCES - IMPÔTS - ECONOMIE - CIMETIERE - POLICE	31
PETITE ENFANCE - CRECHE - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – ECOLE MATERNELLE - JEUNESSE - CULTURE ET SPORTS – TOURISME	35
INFORMATIONS DIVERSES	39
MANIFESTATIONS DIVERSES	48
PLAN D'OCCUPATION DE LA HALLE DE SPORTS POUR 2019 – 2020	53

CONSEIL GENERAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le

**Mardi 15 décembre 2020, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux
MASQUE OBLIGATOIRE**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} octobre 2020
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz, intervention de M. Norbert Wicht, ingénieur conseil
5. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) (*message 92*)
6. Plan financier de la période 2021 – 2025
7. Budgets 2021
 - 7.1 Présentation générale des budgets
 - 7.2 Présentation du budget d'investissement
 - a) Jonction informatique entre les bâtiments du secteur de l'école et mise à niveau des installations (*message 93*)
 - b) Réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la place entre l'école et la halle de sports (*message 94*)
 - c) Installation d'un système de vidéosurveillance dans le secteur de l'école (*message 95*)
 - d) Remplacement d'un compacteur à papier à la déchetterie communale (*message 96*)
 - e) Remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Edilité (*message 97*)
 - 7.3 Présentation du budget de résultats
 - 7.4 Vote final des budgets d'investissement et de résultats
8. Approbation du règlement sur les finances communales (*message 98*)
9. Propositions
10. Questions
11. Divers

Au vu de la situation sanitaire, la tenue d'un apéritif dépendra des directives cantonales en vigueur.

SEANCES DES GROUPES REPRESENTES AU CONSEIL GENERAL

Nous vous communiquons, ci-après, les dates fixées pour les séances d'information publiques sur les objets prévus à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 15 décembre 2020. Les citoyens ont la possibilité de participer à ces séances et de faire part de leurs propositions.

<u>Parti ou groupe</u>	<u>Date et heure</u>	<u>Lieu</u>
PDC - Futuro	Jeudi 3 décembre 2020, à 19h00	Salle communale, à Belfaux
PS et Ouverture	La séance a déjà eu lieu	
Arc-en-Ciel	Mercredi 9 décembre 2020, à 19h30	Centre paroissial, petite salle

Nous vous rappelons que le groupe "Entente villageoise Autafond" n'organise plus de séance publique sur les objets à l'ordre du jour des séances du Conseil général. Cependant, les conseillers généraux et communaux représentant ce groupe sont à disposition des habitants d'Autafond pour toutes questions ou informations.

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL POUR 2020

La composition du bureau du Conseil général pour 2020 est la suivante :

Président (jusqu'au 7 juillet 2020)

- ✎ M. Gilbert Bapst,
Entente villageoise Autafond

Vice-présidente (jusqu'au 7 juillet 2020)

- ✎ Mme Greetje Maertens,
PS et Ouverture

Présidente (dès le 8 juillet 2020)

- ✎ Mme Greetje Maertens,
PS et Ouverture

Vice-président (dès le 8 juillet 2020)

- ✎ M. Stohr Dominique,
Mouvement Arc-en-Ciel

Membres

- ✎ Mme Andrea Wassmer, PS et Ouverture
- ✎ M. Eric Mauron, Entente villageoise Autafond
- ✎ M. Jean-Paul Meyer, Mouvement Arc-en-ciel
- ✎ M. Alain Bise, PDC-Futuro

ACTIVITES DU CONSEIL GENERAL EN 2020

Si vous désirez obtenir des renseignements sur les activités du Conseil général en 2020, vous pouvez consulter le site internet www.belfaux.ch.

SEANCES DU CONSEIL GENERAL 2021

Les dates des séances du Conseil général prévues pour 2021 seront communiquées sur le site de la commune de Belfaux dans le courant du mois de janvier prochain.



CONSEIL COMMUNAL

ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL EN 2019

Si vous désirez obtenir des renseignements sur les activités du Conseil communal en 2019, vous pouvez consulter le "Rapport de gestion 2019" sur le site internet www.belfaux.ch ou en demander un exemplaire auprès de l'administration communale soit par ☎ au no 026 476 60 20 ou par e-mail à commune@belfaux.ch qui vous le fera volontiers parvenir.



DICASTERES

ADMINISTRATION GENERALE - RELATIONS EXTERIEURES - RECEPTIONS - PERSONNEL COMMUNAL - FUSION DES COMMUNES - AGGLOMERATION

ADMINISTRATION GENERALE

CONSEQUENCES DE L'EPIDEMIE DU COVID 19 SUR LA VIE COMMUNALE

En respect des directives sanitaires de l'OFSP (Office fédéral de la Santé Publique) et du canton de Fribourg, plusieurs manifestations ou activités ont été annulées en 2020, ce qui a eu un impact important au niveau de la vie communale.

Les séances du Conseil communal et celles des diverses commissions se déroulent à la salle communale, ceci dans le but de respecter les distanciations sociales.

Les manifestations ou activités suivantes prévues par le Conseil communal durant l'année ont été annulées :

- Administration générale
 - l'apéritif des commissions communales
 - le repas du personnel communal
 - la réception des nouveaux habitants, des personnes ayant obtenu la naturalisation ainsi que les personnes qui ont atteint leur majorité civique en 2020

- Seniors – Intégration
 - la sortie des seniors
 - l'assiette conviviale
 - le thé dansant
 - le repas multiculturel

- Ecoles
 - le camp de ski 2020 et le camp de ski 2021

- Aménagement
 - la réception des familles dont un enfant est né en 2019 dans le cadre de "un arbre pour votre enfant"

- Gestion des déchets - le vide-grenier
- Economie - l'apéritif de l'économie locale
- Culture et sports
 - Sous les couleurs de Belfaux
 - Confection du vin cuit
 - Fête de la Saint Nicolas
 - Fenêtres de l'Avent

Diverses manifestations prévues en 2020 et organisées par des sociétés locales ont également été annulées, à savoir :

- Festival bédéMANIA
- Fête du Recrotzon organisée par la Société de Jeunesse de Belfaux
- Festivins organisée par la Confrérie des Tire-Bouchons
- Bourses de printemps et d'automne
- Visite des familles par Saint Nicolas organisée par la Société de Jeunesse de Belfaux
- Loto du Téléthon organisé par Artisathon (voir p. 49 du bulletin communal)
- Téléthon organisé par l'Amicale des sapeurs-pompier (voir p. 48 du bulletin communal)
- Repas de Noël des Aînés organisé par la Société des Samaritains de Belfaux
- Les divers lotos prévus dans le cadre du Giron des sociétés de Belfaux et Corminboeuf

MISE SUR PIED DE SERVICES

Du 15 mars au 30 juin 2020, suite aux dispositions prises par la Confédération et le canton de Fribourg pour lutter contre les effets du Coronavirus (Covid 19), les communes de Belfaux, La Sonnaz et Ponthaux ont décidé de mettre sur pied un service de transport pour effectuer un déplacement en cas de nécessité absolue et un service pour le ravitaillement en denrées alimentaires et en médicaments pour :

- **les personnes à risques**
 - de plus de 65 ans
 - souffrant déjà d'une des maladies (cancer, diabète, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires, maladies chroniques des voies respiratoires) et présentant un risque accru de tomber gravement malade
- **les personnes placées en quarantaine à leur domicile**

La réception des demandes de services était assurée par l'administration communale et les différents transports étaient effectués par une équipe de volontaires.

Récapitulatif des interventions

156 interventions au total pour 27 ménages qui se répartissent comme suit :

- | | |
|---------------|------------------|
| ▪ Belfaux : | 57 interventions |
| ▪ La Sonnaz : | 50 interventions |
| ▪ Ponthaux | 49 interventions |

Nature des services :

- | | |
|--|----|
| ▪ transports (médecin ou hôpital) | 72 |
| ▪ ravitaillements en denrées alimentaires ou médicaments | 78 |

Nous profitons de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui se sont mises à disposition pour assurer ces services.

Dès cet automne, aucun service n'a été mis sur pied du fait que l'OFSP et le canton de Fribourg n'ont pas imposé le confinement aux personnes à risque et aux personnes âgées de 65 ans et plus. Aucune demande dans ce sens n'a été faite de la part des citoyens auprès de l'administration communale.

COVID 19 – RAPPEL DES MESURES CANTONALES

Nous vous rappelons quelques-unes des directives émises par le Conseil d'Etat pour lutter contre la propagation du Coronavirus, sous réserve de modification à partir du 1^{er} décembre 2020.

Généralités

- Respecter les distanciations sociales (1,5 m)
- Port du masque généralisé dans les lieux publics et espaces clos accessibles au public
- Respecter les règles d'hygiène des mains

Camps scolaires

La tenue de camps scolaires (camps verts, camps de sports, d'hiver, etc.) et activités similaires est interdite pour l'ensemble de la scolarité obligatoire et du secondaire II, jusqu'au 31 mars 2021.

Rassemblements et manifestations

Les rassemblements et manifestations, publiques ou privées, **de plus de 10 personnes** (enfants compris) dans l'espace public, notamment sur les places, places de jeux, promenades, trottoirs et sentiers ainsi que dans les parcs, sont interdits.

Mesures relatives aux activités culturelles

Les activités de répétition exercées par des chœurs ou impliquant des chanteurs ne sont autorisées que pour les professionnels et si des mesures de protection spécifiques sont mises en place.

Mesures relatives aux activités sportives et de danse

Les activités sportives impliquant un contact physique (p. ex. football, hockey, basketball, sports de combat, danse sportive) sont interdites. Les entraînements individuels sans contact physique, par exemple les exercices techniques, sont autorisés, mais avec un maximum de 10 personnes au total.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.fr.ch/santé/covid-19

ADMINISTRATION COMMUNALE : FERMETURE DE FIN D'ANNEE

L'administration communale **sera fermée à la population** comme suit durant les fêtes de fin d'année :



**du vendredi 18 décembre 2020, à 11h45, au
lundi 4 janvier 2021, à 10h00**

Si, durant cette période, vous souhaitez obtenir une carte d'identité ou un passeport, veuillez vous adresser directement au Bureau des passeports, Route d'Englisberg 11, à Granges-Paccot (☎ no 026 305 15 26).

En cas d'urgence uniquement, vous pourrez composer le numéro de téléphone de l'administration communale. Un message sera mis sur le répondeur de l'administration ainsi que sur le site internet www.belfaux.ch.

Nous vous prions de prendre bonne note de ce qui précède et vous remercions de votre compréhension.

ADMINISTRATION COMMUNALE – HORAIRES D'OUVERTURE (RAPPEL)



Nous vous rappelons ci-après les horaires d'ouverture de l'administration communale

JOUR	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	10h00 – 11h45	FERME
Mardi	07h30 – 11h45	15h00 – 17h00
Mercredi	10h00 – 11h45	15h00 – 18h30
Jeudi	10h00 – 11h45	13h30 – 17h00
Vendredi	10h00 – 11h45	FERME

PERSONNEL COMMUNAL

ENGAGEMENT DE PERSONNEL

Départ de l'administrateur des finances communales

Notre administrateur des finances ou boursier communal, M. Dominique Chassot, a remis sa démission avec effet au 31 octobre 2020, ceci dans le respect de la Loi sur le Personnel de l'Etat.

Le Conseil communal remercie vivement M. Chassot pour l'immense travail accompli au sein du service des finances de notre commune durant cette période d'une année, dans un contexte très difficile, tenant compte de la situation toute particulière laissée par l'ancien boursier.

Le Conseil communal tient à relever la somme colossale du travail accompli par M. Chassot, avec compétences et précisions, conscience professionnelle et sens des responsabilités. C'est bien sûr avec un immense regret, mais avec compréhension aussi, que nous prenons acte de sa décision que nous ne pouvons que respecter.

Tout en lui réitérant nos plus vifs remerciements et nos félicitations pour la tâche accomplie chez nous, nous lui souhaitons plein succès dans la suite de sa vie professionnelle.

M. Chassot a été remercié en bonne et due forme, comme il se doit, au moment de son départ.

Administratrice des finances communales

Pour remplacer M. Chassot, le Conseil communal a engagé Mme Isabel Bersier en tant qu'administratrice des finances communales. Elle a pris ses fonctions le 2 novembre 2020 au sein de notre administration.

Mme Isabel Bersier est née en 1964. Elle est mariée et mère de deux enfants adultes et habite à Bulle.

Titulaire d'un certificat de maturité en économie (baccalauréat type E), Mme Bersier est forte d'une longue expérience en comptabilité et ressources humaines acquises dans des PME régionales de divers secteurs économiques. De plus, elle a approfondi ses connaissances en prenant part à divers cours de formation continue : Practice Controlling, Formatrice en entreprise, Conduite de projet.

Nous souhaitons à Mme Bersier la plus cordiale bienvenue au sein de notre personnel communal.

Collaboratrice au sein du service administratif

Afin de compléter son équipe administrative, le Conseil communal s'est adjoint les services d'une employée de commerce. Il s'agit de Mme Fabienne Etter, en passe de terminer un stage de formation (18.05.2020 -13.11.2020) accompli au sein même de notre administration.

Mme Etter habite à Belfaux. Elle est célibataire et est âgée de 28 ans. Elle a passé toute son enfance au sein de notre commune où elle a accompli sa scolarité obligatoire. Elle est titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employée de commerce.

Mme Etter a été engagée à 40% en tant qu'employée communale et ceci jusqu'à la fin décembre 2020. A partir du 1^{er} janvier 2021, elle occupera un poste à 80% jusqu'au 15 avril 2021.

Nous souhaitons à Mme Etter la plus cordiale bienvenue en tant que nouveau membre de notre personnel communal.

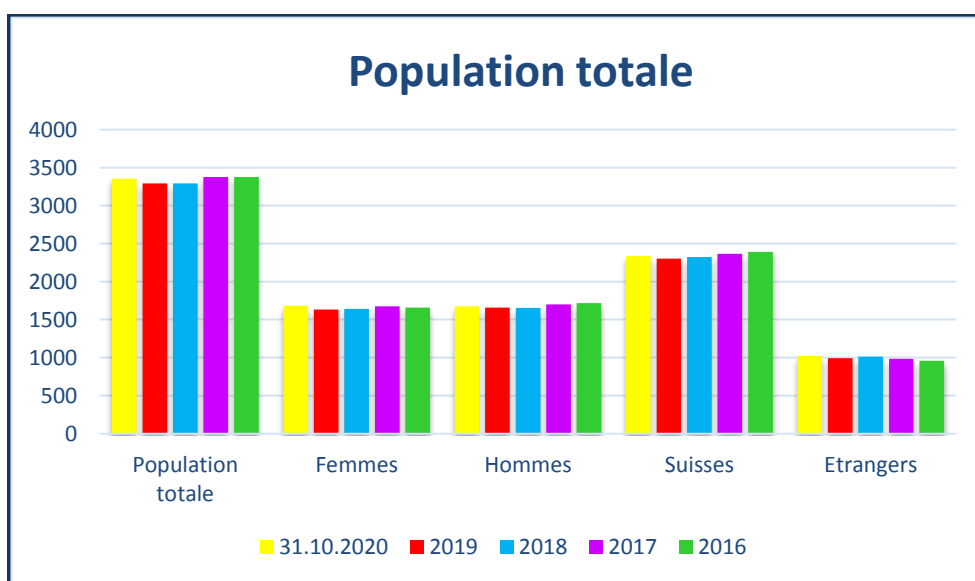
CONTRÔLE DES HABITANTS

Statistiques générales de la population totale au 31.10.2020

La commune de Belfaux comptait 3'292 habitants au 31.12.2019, alors qu'il y a 3'356 habitants au 31.10.2020 qui se répartissent comme suit :

- 2'334 personnes de nationalité suisse
- 1'022 de nationalité étrangère (52 nationalités)
- 1'683 femmes et 1'673 hommes,

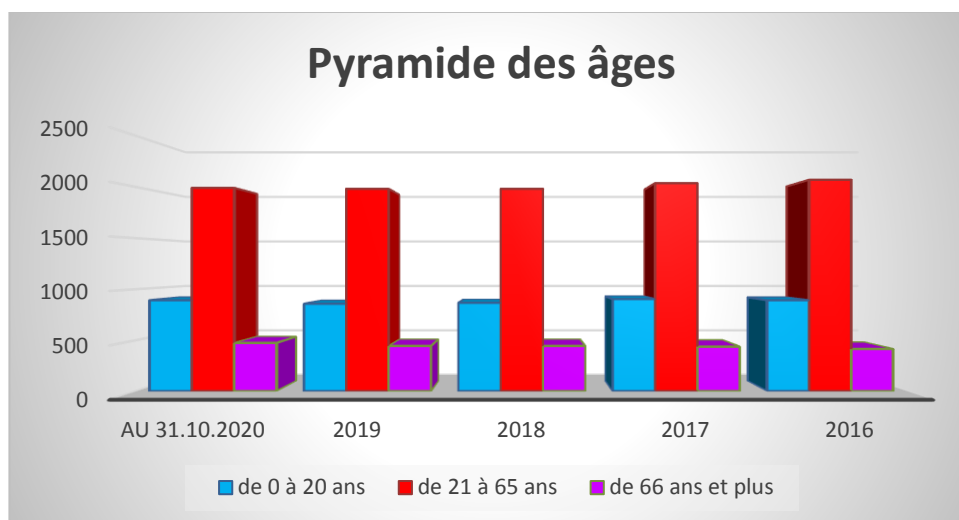
Ci-après, les statistiques de la population de Belfaux sur les 5 dernières années :



Pyramide des âges

La pyramide des âges au 31.10.2020 se compose comme suit : 892 personnes de 0 à 20 ans, 1'991 de 21 à 65 ans et 473 de 66 ans et plus.

Vous trouverez ci-après l'évolution de la pyramide des âges sur les 5 dernières années



FUSION DES COMMUNES

FUSION DU GRAND FRIBOURG

Comme vous avez probablement vu dans la presse, le calendrier de la Fusion a été totalement chamboulé à cause du Covid 19. Le vote consultatif prévu le 17 mai dernier a été annulé. Plusieurs options ont été étudiées :

- abandonner le vote consultatif et aller directement en vote final. Il semblait important pour les membres du Copil (Comité de pilotage) et pour la plupart des membres de l'Assemblée de conserver ce vote consultatif afin de pouvoir prendre en compte la volonté de la population;
- organiser un vote consultatif en fin d'année 2020, mais l'évolution de la crise sanitaire n'est pas connue. Mettre sur pied des séances d'information à la population mais celle-ci sera-t-elle réceptive à ce projet, alors qu'elle a peut-être d'autres préoccupations moins conceptuelles, tels que le chômage, des ennuis de santé, etc ?
- Suspendre le processus et transmettre le projet au Conseil d'Etat

Lors de sa séance du 2 juillet à Marly, l'Assemblée constitutive a décidé d'organiser le vote consultatif en septembre 2021, avec les nouvelles autorités élues. L'entrée en vigueur de la fusion se fera au plus tôt au 1^{er} janvier 2023.

Lors de cette Assemblée, M. Mullener, directeur de la Tuile, et M. Baumer, directeur de REPER, ont montré les dégâts sociaux collatéraux de cette crise sanitaire et la menace de précarité qui touche nombre de familles.

L'allocution de M. Gumy, conseiller économique de la Chambre du commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF), a porté sur le recul du PIB, le recours aux RHT, le chômage et sur le report des investissements. Une information intéressante pour la Fusion du Grand Fribourg : les 9 communes membres du périmètre représentent 42% du PIB du canton.

L'allocution de M. Vorlet, président du groupe de travail Finances, a notamment mis en évidence le taux très important pour certaines communes de la dépendance aux entreprises et à leurs impôts, dépendance qui serait lissée si les 9 communes fusionnaient.

A ce jour, le processus suit son cours. La documentation et la communication prévues pour le vote consultatif du 17 mai 2020 seront réactualisées pour la votation de septembre 2021.

AGGLOMERATION

REPRESENTATIONS AU SEIN DE L'AGGLO

Au Comité de direction	Mme Rose-Marie Probst, syndique
Au Conseil d'agglomération ainsi qu'aux diverses commissions :	Mme Jacqueline Gury Racine, remplacée par Mme Muriel Frésard, élue lors de la séance du 08.10.2020
Au Bureau du Conseil d'agglomération	M. Velko Stockel, conseiller communal
A la Commission financière	Mme Jacqueline Gury Racine, remplacée par M. Marc Lüthi, vice-syndic, élu lors de la séance du 25.06.2020
A la CAME (Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement)	M. Marc Lüthi, vice-syndic
A la CARM (Commission d'aménagement régional et de mobilité)	M. Gabriel Litzistorf, conseiller communal M. Bertrand Guillaume, responsable technique
Groupe de travail "Un arbre pour votre enfant"	M. Velko Stockel, conseiller communal

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Période 2019-2020 :	présidence	M. Bernard Altermatt (Fribourg)
	vice-présidence	M. Urs Hauswirth (Düdingen)
Période 2020-2021	présidence	M. Urs Hauswirth (Düdingen)
	vice-présidence	M. Jean-Marc Boéchat (Marly)

Séances du Conseil d'agglomération

Les séances du **12 mars et du 28 mai 2020** ont été annulées pour raison de pandémie. Par contre, les séances suivantes ont eu lieu à la Salle des Fêtes de St-Léonard, à Fribourg :

- séance du **25 juin 2020** durant laquelle les points suivants ont été traités :
 - Approbation des comptes 2019
 - Libération du montant global pour la réalisation des 25 abri-vélos à construire dans chacune des communes membres. La répartition de la contribution financière de l'agglomération se fera au prorata du nombre d'habitants
- Séance du **8 octobre 2020** durant laquelle les points suivants ont été traités :
 - Adoption du budget 2021
 - Décision de mise en consultation publique du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4)

- Acceptation des subventionnements pour 3 mesures PA2 et PA3 (électrification d'une ligne TPF / compartimentage de routes / création de places de parc pour vélos)

MESURES DU PA4 CONCERNANT BELFAUX – MESURES A - MISE EN OEUVRE ENTRE 2024 ET 2028

- Réaménagement de la route de La Rosière
 - Emplacement : du giratoire d'Autafond à l'arrêt de bus du Château du Bois
 - But : amélioration du confort et de la sécurité des usagers de mobilité douce et abaissement de la vitesse du trafic motorisé
 - Estimation financière : CHF 1'000'000.00 /TTC
- TransAgglo le long de la route de Fribourg
 - Emplacement : limite communale Belfaux-Givisiez - gare TPF
 - But : création d'une liaison continue structurante de mobilité douce entre le sud-est et le nord-ouest de l'Agglomération (Marly – Belfaux)
 - Estimation financière : CHF 400'000.00 / TTC
- Parc de la Sonnaz
 - Emplacement : le long de la Sonnaz, au Sud-Ouest de la route cantonale
 - But : création et aménagement d'un parc accueillant, accessible et riche en biodiversité
 - Estimation financière : CHF 70'000.00 /TTC
- Revitalisation des berges de la Sonnaz, secteur pisciculture
 - Emplacement : le long de la Sonnaz, au Sud-Ouest de la route cantonale
 - But :
 - création de zones accessibles, destinées aux loisirs et à la détente pour la population.
 - utilisation d'essences variées et de station pour le boisement des berges.
 - création de structures favorables aux amphibiens.
 - éradication de la prolifération de roseaux
 - Estimation financière : CHF 20'000.00 /TTC
- Création d'un chemin de mobilité douce depuis le terrain de foot de Belfaux jusqu'à la limite avec la commune de La Sonnaz
 - Emplacement : le long de la Sonnaz, du terrain de foot en direction du stand de tir
 - But : mise en valeur d'un magnifique paysage et de le rendre accessible à la population par la création d'un chemin pédestre.
 - Estimation financière : CHF 300'000.00 / TTC

Les mesures ci-dessus sont subventionnées à hauteur de 50% par l'Agglomération et par la Confédération sauf pour la TransAgglo qui est subventionnée à 100%.

ACTION "UN ARBRE POUR VOTRE ENFANT"

Pour rappel, il s'agit d'une mesure mise en place par l'Agglomération. Celle-ci a pour objectif de planter de nouveaux arbres à l'attention des familles habitant les communes membres et visant à y augmenter la qualité de vie et la biodiversité tout en offrant à la population des espaces naturels de qualité.

Le lundi 9 novembre dernier, le service édilitaire communal a procédé à la plantation officielle de l'arbre – un murier platane – des enfants de Belfaux nés en 2019. Pour la touche finale, un panneau signalétique avec l'inscription des prénoms de tous les enfants concernés en conservera le symbole. Et ainsi l'arbre pourra grandir parallèlement à chacun des enfants dont le prénom est gravé !

La situation particulière liée à la pandémie a malheureusement contraint le Conseil communal à annuler la manifestation familiale qui aurait dû marquer cette plantation. Mais, pas de regret..., ce n'est que partie remise ! En effet, le Conseil communal a décidé de pérenniser cette action en arborisant différents espaces encore libres de toute plantation. Dès lors, les enfants nés en 2019 pourront rejoindre les enfants nés en 2020 lors de la manifestation prévue pour cette occasion.



CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES - INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET PARCOURS MESURES

CONSTRUCTIONS

PROGRAMME BÂTIMENTS

Si vous envisagez de changer de système de chauffage ou de refaire l'isolation périphérique de votre bâtiment, le Programme Bâtiments mis en place par la Confédération et les cantons vous y encourage notamment par le biais de subventions.

Ce programme est financé par la taxe sur le CO2 et par les budgets cantonaux. Le site internet www.leprogrammebatiments-fr.ch vous fournira toutes les informations nécessaires.

Le Programme Bâtiments dès le 1^{er} janvier 2020

Les mesures relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment vous offrent de nombreux avantages :

- » Votre confort est amélioré par une température ambiante agréable et moins de courants d'air.
- » Vous consommez moins d'énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude, et diminuez ainsi vos coûts.
- » Le marché actuel est friand d'immeubles performants sur le plan énergétique, disposant d'installations techniques modernes et respectueuses de l'environnement, et cette tendance va se poursuivre à l'avenir.
- » Une façade rénovée constitue également une amélioration esthétique.

- » En exploitant des sources d'énergies renouvelables locales, vous gagnez en indépendance et contribuez à un approvisionnement énergétique diversifié et respectueux de l'environnement.
- » Vous contribuez de manière significative à la protection du climat en réduisant les émissions de CO₂ générées par votre bâtiment.

Vous recevez une subvention pour :

L'amélioration énergétique de votre bâtiment

- » Isolation thermique du toit, de la façade, des murs et du sol contre terre
- » Amélioration de l'étiquette énergétique CECB®
- » Rénovation complète avec certificat Minergie®

Le remplacement de votre installation de chauffage

- » Chauffage à bois avec réservoir journalier
- » Chauffage à bois automatique
- » Pompe à chaleur
- » Raccordement à un réseau de chaleur à distance
- » Capteurs solaires thermiques
- » Réseau de chaleur – production et réseau

Un nouveau bâtiment très performant

- » Nouvelle construction Minergie®-P
- » Nouvelle construction CECB® A/A

DOSSIERS TRAITES PAR LA COMMISSION DES CONSTRUCTIONS

La Commission des constructions a traité 61 dossiers durant l'année 2019.

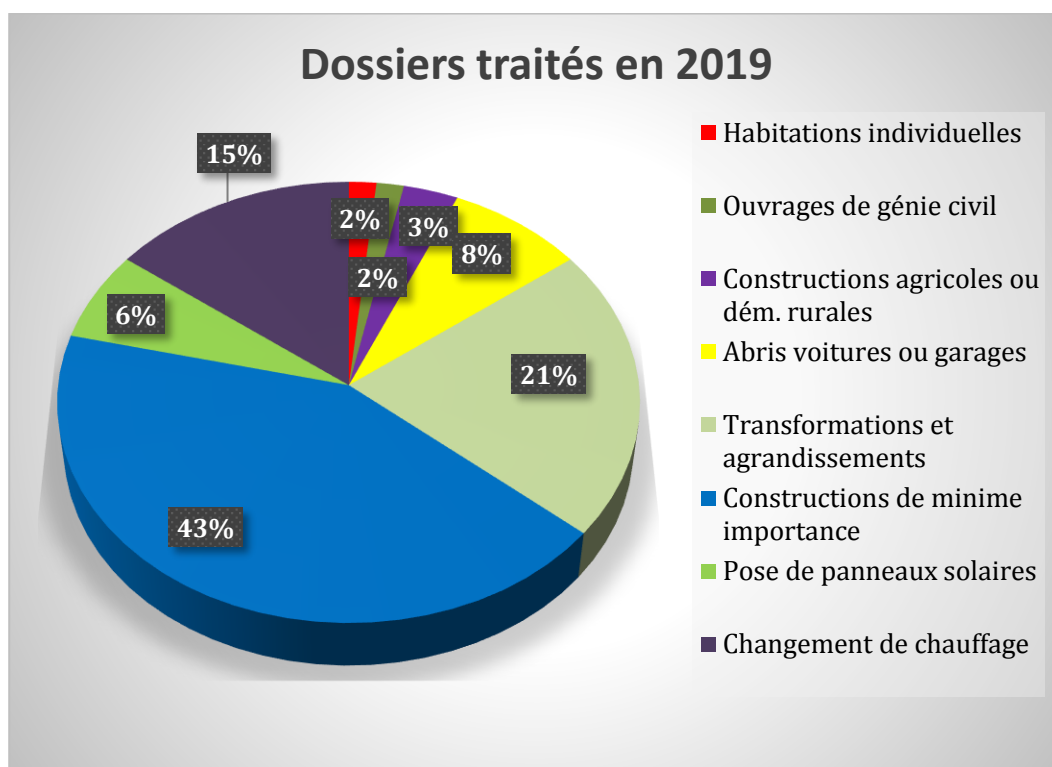
- 17 dossiers ont suivi la procédure ordinaire pour l'obtention d'un permis cantonal
- 36 dossiers ont suivi la procédure simplifiée, dont 34 ont reçu un permis communal
- 4 dossiers ont suivi la procédure de demande préalable
- 4 dossiers n'ont pas nécessité de permis (installations de panneaux solaires sur toits)

Le tableau ci-après donne des précisions sur la diversité des dossiers de construction traités ainsi que sur les permis de construire octroyés :

	Nouvelles constructions, agrandissements, rénovations	2019	2018	2017	2016	2015
↻	Immeubles à plusieurs logements	0	2	1	4	2
↻	Habitations individuelles	1	5	4	1	5
↻	Bâtiments ou ouvrages publics	0	1			5
↻	Ouvrages de génie civil	1		2		
↻	Constructions agricoles ou démolition rural	2	3	1	5	1

➔	Construction abris voitures ou garages	5	4	5	8	
➔	Transformations et agrandissements de bâtiments existants	13	8	10	7	8
➔	Constructions de minime importance (cabanes de jardin, murs, piscines, jacuzzi, etc.)	26	14	23	23	22
➔	Divers : - Pose de panneaux solaires - Chauffage à mazout et installation de citernes - Chauffage à gaz - Chauffage à bois - Chauffage à distance BELCAD - Installations de sondes géothermiques - PAC (pompe à chaleur air/eau)	4 1 2 1 0 2 3	9 2 1 1 1 1	16 1 3	9 2	
	Total général	61	51	66	62	53

Ci-après, les statistiques en % des dossiers traités en 2019 :



BÂTIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES

BÂTIMENT DE LA PETITE ENFANCE

Les travaux de la crèche et de l'école de la petite enfance se poursuivent dans le respect des délais et du budget. Le Covid 19 n'a pas préterité l'avancement des travaux puisque le chantier n'a été fermé que deux semaines au début de la crise. Les entreprises ont ensuite pris les mesures sanitaires nécessaires afin que les ouvriers du bâtiment puissent travailler en toute sécurité.

Le printemps a vu la fin de la construction du gros œuvre avec l'arrivée de la charpente, de la couverture et des fenêtres qui ont défini la forme des bâtiments. Ensuite, les installations techniques ont suivi et sont en grande partie terminées. Dès l'arrivée de l'été, les échafaudages ont été enlevés, ce qui a permis de découvrir l'image définitive des bâtiments.

Au début de l'automne, des gradins ont pris forme entre les différents bâtiments du complexe scolaire. Ils permettent d'ores et déjà de lier les différents niveaux des anciens et nouveaux bâtiments. Ils seront encore agrémentés de plantations lorsque les aménagements extérieurs seront effectués au printemps prochain.

Ces prochains mois, ce sont les travaux de menuiseries et de revêtements intérieurs qui vont terminer de caractériser les espaces de vie. Nous traverserons ainsi l'hiver avec toutes les finitions et la construction sera terminée au mois d'avril prochain. Il restera à effectuer une partie des aménagements extérieurs, les places de jeux et les ensemencements.

Les plus jeunes écoliers et les enfants qui font vivre la crèche n'ont donc plus qu'à se réjouir de la prochaine rentrée scolaire !



DÉPRÉDATIONS SUR LE SITE DE L'ÉCOLE

Déjà en septembre dernier, nous vous informions que des déprédations étaient commises autour de l'école. Bien que le Conseil communal ait pris des mesures en mandatant une société de surveillance qui effectue régulièrement des rondes, les déprédations continuent. Les auteurs de ces actes de vandalisme passent entre les gouttes et les dégâts se chiffrent en dizaines de milliers de francs.

Le Conseil communal ne peut pas accepter cet état de fait. Il se voit dans l'obligation de demander un crédit au Conseil général pour l'installation d'une vidéosurveillance dans le but de mettre un terme à ces comportements inacceptables.



HALLE DE SPORTS

Travaux à la halle de sports

En fin d'année 2019 et suite au crédit accordé par le Conseil général, les barrières, les peintures et les gradins de la halle de sports ont été rénovés. Les travaux se sont poursuivis en 2020 avec le changement des luminaires LED ainsi que la réparation et le changement de certains engins fixes et mobiles. Il reste à rénover la buvette, ce qui se fera dans les meilleurs délais

PLAN D'OCCUPATION 2020 – 2021 DE LA HALLE DE SPORTS

Vous trouverez, en page 53 du présent bulletin communal, le plan d'occupation hebdomadaire de la halle de sports par les écoles et les sociétés sportives pour l'année scolaire 2020 – 2021.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET PARCOURS MESURES

TERRAINS DE SPORTS

Arrosage du terrain de football

Le Conseil général a accepté un crédit d'investissement pour l'arrosage du terrain de football situé sur la rive gauche. Les travaux ont débuté à la fin de l'hiver mais ont été perturbés par de mauvaises conditions météorologiques.

Cependant, les restrictions dues au Covid 19, imposées aux sports en général, ont permis de terminer les travaux.

Des difficultés techniques sont survenues par l'enchevêtrement de divers tuyaux trouvés en creusant le passage en travers de la route. Ceux-ci n'étaient pas mentionnés sur les plans. De plus, les renseignements en notre possession concernant la pression de l'eau n'étaient pas corrects. Ceci a nécessité la pose d'un bac de 3000 litres et d'un compresseur afin de garantir une pression constante.

A ce jour, l'installation mise en exploitation fonctionne à satisfaction et apporte une aide précieuse à L'ES Belfaux.

Parcours mesurés, Parcours Zürich/Vita, piste finlandaise

Depuis quelques années, le service de l'édilité exécute la majorité des travaux sur les parcours cités en titre et la commune en assure le financement.

Toutefois, il est regrettable de constater le peu de respect qu'ont certains utilisateurs de la forêt pour ces installations

Il serait agréable que les cavalières et cavaliers ainsi que les vététistes n'empruntent pas les petits sentiers, surtout par temps de pluie. La forêt est assez grande pour tout le monde et un peu de réflexion favoriserait une façon de vivre ensemble plus harmonieuse.

Il est également navrant de constater que des déchets jonchent le sol de ces parcours. Là aussi un effort peut être fait.

AFFAIRES SOCIALES - CURATELLES - SENIORS - INTEGRATION

AFFAIRES SOCIALES

REDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE

(valable dès le 01.01.2021)

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année 2021, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

▪ Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/ Divorcé(e) Veuf/ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	CHF 36'000.--	CHF 59'000.--
1 enfant à charge	CHF 57'400.--	CHF 73'000.--
2 enfants à charge	CHF 71'400.--	CHF 87'000.--
3 enfants à charge	CHF 85'400.--	CHF 101'000.--
4 enfants à charge	CHF 99'400.--	CHF 115'000.--
5 enfants à charge	CHF 113'400.--	CHF 129'000.--
6 enfants à charge	CHF 127'400.--	CHF 143'000.--

▪ **Quand et où faut-il présenter la demande ?**

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août 2021.** La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

▪ **Sont dispensés de présenter une (nouvelle) demande**

a) Les autres assurés qui étaient déjà bénéficiaires d'une réduction de primes en 2020: leur droit pour l'année 2021 sera examiné d'office par la Caisse cantonale de compensation AVS. Une nouvelle décision leur sera notifiée au début de l'année 2021.

b) Les personnes qui ont déjà présenté une demande en 2020 et qui n'ont pas encore reçu de décision: leur droit pour 2021 sera également examiné d'office.

c) Les rentiers AVS/AI qui reçoivent des prestations complémentaires.

▪ **Renseignements et contacts**

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à la Caisse cantonale de compensation AVS, case postale, 1762 Givisiez.

Hotline Français	☎ 026 305 45 00
Hotline Allemand	☎ 026 305 45 01
E-Mail	rpi@ecasfr.ch
Site internet	www.caisseavsfr.ch/rpi

ou à l'administration communale (☎ no 026 476 60 20 ou e-mail à commune@belfaux.ch)

SENIORS

SERVICE DE REPAS à DOMICILE

Le service des repas à domicile est maintenu malgré les directives sanitaires actuelles pour lutter contre le Coronavirus, ceci grâce à une équipe de bénévoles très motivée et indispensable à son bon fonctionnement.

Un grand merci à toute l'équipe ainsi qu'aux personnes qui se sont spontanément mises à disposition pour remplacer les bénévoles à risque durant la pandémie. L'union fait la force!



Si vous souhaitez bénéficier de ce service, même si ce n'est que momentanément, veuillez remplir le bulletin d'inscription se trouvant à la page 55 du présent bulletin d'information.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Mary-Lise Bapst, conseillère communale et présidente de la commission Senior+, ☎ 026 475 28 19 ou ☎ 079 779 55 57.

AMENAGEMENT - TRANSPORTS ET MOBILITE REGIONALE - SANTE

TRANSPORT ET MOBILITE

OUVERTURE D'UNE STATION MOBILITY SUR LA COMMUNE DE BELFAUX

Dans le but de poursuivre sa démarche pour un développement durable, la Commune de Belfaux a décidé de mettre un véhicule Mobility hybride, du type Economy, à disposition de la population. Celui-ci est stationné **au Parking P+R, à la Place de la Gare GFM, à Belfaux**. La mise en service a été effectuée à la fin novembre 2020.

Pour profiter de cette nouvelle offre ou de prendre connaissance des détails tarifaires et des modalités d'utilisation, veuillez vous enregistrer sur www.mobility.ch. Une nouvelle offre, sans frais d'abonnement annuel, est proposée sous la dénomination "Click and Drive".

Afin de motiver les futurs utilisateurs, le code de rabais (DRIVE30D) est accordé aux habitants de Belfaux, ce qui donne droit à un crédit de circulation de CHF 30.00.



CARTES JOURNALIERES CFF (rappel)



Suite à la baisse du nombre de réservations des cartes journalières CFF due à la pandémie du Coronavirus, la commune de Belfaux a décidé de ne mettre plus que **3 cartes journalières CFF** au lieu de 5 à la disposition de la population des communes de Belfaux et de La Sonnaz.

L'agence de voyages Romontours a cessé son activité à Belfaux au début octobre. Dès lors, c'est l'administration communale qui s'occupe de la réservation des cartes journalières CFF. Cette réservation se fait aux conditions suivantes :

▪ **Réservation**

Pour réserver les cartes journalières, veuillez passer à l'administration communale ou prendre contact par téléphone au no 026 476 60 20, ceci durant les heures d'ouverture du bureau (voir site internet www.belfaux.ch).

▪ **Bénéficiaires**

Ces cartes, facturées au prix de CHF 38.--/carte, sont réservées strictement pour les habitants des communes de Belfaux et La Sonnaz jusqu'à 7 jours avant leur utilisation. Passé ce délai, elles sont mises à disposition des habitants des autres communes.

▪ **Retrait**

Les cartes journalières doivent obligatoirement être retirées quelques jours après la réservation et uniquement durant les heures d'ouverture du bureau. Il ne sera fait aucun envoi par poste.

▪ **Paiement**

Les cartes journalières seront payées en espèces ou par carte bancaire lors de leur retrait. Aucune carte ne pourra être délivrée contre facture.

▪ **Cartes réservées mais non retirées - Annulation de réservation**

Les cartes journalières non retirées seront facturées sans exception. L'annulation de la réservation peut être effectuée au plus tard 7 jours avant la date du départ.

▪ **Remboursement**

Les cartes retirées ne seront en aucun cas remboursées.

TRANSPORTS PUBLICS FRIBOURGEOIS (TPF) – CHANGEMENTS D'HORAIRE

Les TPF informent qu'un changement d'horaires des transports publics aura lieu le 13.12.2020. La commune de Belfaux est concernée par les améliorations du réseau. Voici les principales modifications par rapport à l'horaire 2020 :

▪ **Réseau ferroviaire**

252 Yverdon-les-Bains-Payerne-Fribourg/Freiburg

- Cadence 30 minutes étendue les soirs et le week-end

255 Neuchâtel-Ins-Murten- Fribourg/Freiburg

- Paire de courses supplémentaires en milieu de matinée sur la S21

▪ **Réseau des bus régionaux**

20.541 N14 Fribourg-Courtepin-Avenches-Gletterens

- Passage par Cormérod

20.542 Chésopelloz-Belfaux-La Corbaz

- Adaptation du minutage

20.545 Fribourg-Misery- Courtepin

- Création d'une desserte de base le week-end

Pour de plus amples renseignements sur les horaires, veuillez consulter les sites internet suivants : <https://www.tpf.ch/horaires/general> ou www.horaires-tp.ch.

EAU POTABLE - EVACUATION DES EAUX - ROUTES

EAU POTABLE

QUALITE DE L'EAU

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD), les distributeurs d'eau sont tenus d'informer exhaustivement les consommateurs sur la qualité de l'eau distribuée.

Les prélèvements pour analyses physico-chimiques et bactériologiques ont été effectués le 27 octobre 2020 sur le réseau.

Prélèvement sur réseau, Halle de sports

Paramètres physico-chimiques	Unités	Résultat	Norme
Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	627 ±13	
Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	Max. 1.0
Paramètres microbiologiques			
Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	68	Max. 300
Escherichia coli	UFC/100ml	0	0
Enterococcus spp	UFC/100ml	0	0
Dureté	°fH	33.2 ± 1.3	(Eau dure)

Appréciation

Tous les échantillons répondent aux exigences légales pour les paramètres analysés.

Commentaires sur quelques paramètres et leur unité de mesure

La conductivité électrique est une mesure indirecte de la minéralisation totale d'une eau. Elle s'exprime en micro Siemens par centimètre (µS/cm). Plus une eau est chargée en substances dissoutes, plus elle sera conductrice d'électricité. Sa mesure régulière permet de suivre les variations de la qualité d'une eau.

La turbidité est la teneur en matière en suspension et se mesure en UT/F (Unité de Turbidité/Formasine).

La bactérie Escherichia coli est une bactérie vivant dans l'intestin des mammifères. Les Enterococcus appartiennent à un autre genre de bactéries vivant dans le même milieu. La découverte dans une eau de bactéries Escherichia coli ou d'Enterococcus démontre une pollution d'origine fécale.

Les résultats des analyses bactériologiques sont exprimés en UFC (Unité Formant des Colonies) par ml ou par 100ml.



ROUTES

VISIBILITE : CLÔTURES ET HAIES (rappel)

Les haies en bordure de route et les clôtures gênent régulièrement la visibilité et représentent un danger pour les piétons et les automobilistes. Nous vous rappelons la teneur de la Loi cantonale sur les routes, articles 94 et suivants, et vous invitons à vous y conformer :

Art. 94.2 Haies vives

¹Sur les tronçons rectilignes, les branches de haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

²Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

³Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieure des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95.3 Arbres

¹Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

²La haie vive ne peut excéder 120 cm de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou tous les quatre ans, si la haie sépare deux pâturages.

³Le voisin a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds.

CANDELABRES DEFECTUEUX (Rappel)

Si vous constatez qu'un candélabre est défectueux ou ne fonctionne pas correctement, veuillez **noter le numéro qui est inscrit sur le mât et le transmettre à l'administration communale**. Cette dernière fera le nécessaire auprès de Groupe E pour qu'il le répare.

Nous vous en remercions d'avance.

ECOLES - ENSEIGNEMENT ET FORMATION

ECOLES

ADMINISTRATION SCOLAIRE

Directeur d'école :

M. Stéphane Sugnaux
☎ no 026/475 40 24
dir.ep.belfaux@edufr.ch

Secrétariat des écoles :

Mme Clémentine Rime Genoud
☎ no 026/475 30 95
secr.ep.belfaux@edufr.ch

Conseillère communale
responsable des écoles

Mme Muriel Frésard
☎ 079/566 27 76
mfresard@belfaux.ch

EFFECTIFS SCOLAIRES 2000 – 2021

Le cercle scolaire de Belfaux compte actuellement 332 élèves pour 35 enseignants répartis dans 17 classes, de la 1^{ère} année à la 8^{ème} année HarmoS. Les effectifs des classes sont les suivants :

- 4 classes enfantines à deux degrés soit au total 75 élèves en 1-2H
- 13 classes primaires soit au total 257 élèves de 3H à 8H

CALENDRIER SCOLAIRE 2020 - 2021

<i>Rentrée scolaire</i>	<i>jeudi 27.08.2020</i>		
Vacances d'automne	19.10.2020	au	30.10.2020
Vacances de Noël	21.12.2020	au	01.01.2021
Vacances de Carnaval	15.02.2021	au	19.02.2021
Vacances de Pâques	02.04.2021	au	16.04.2021
Vacances d'été	12.07.2021	au	25.08.2021
<i>Rentrée scolaire</i>	<i>26.08.2021</i>		

Congés spéciaux

Immaculée Conception	:	mardi 8 décembre 2020
Ascension	:	jeudi et vendredi 13 et 14 mai 2021
Lundi de Pentecôte	:	lundi 24 mai 2021
Fête-Dieu	:	jeudi et vendredi 3 et 4 juin 2021

MESURES PRISES DURANT LA FERMETURE DE L'ECOLE SUITE AU COVID 19

Durant la période de fermeture de l'école ordonnée par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie, les enseignants de l'école de Belfaux n'ont pas ménagé leur peine pour assurer un suivi scolaire à leurs élèves.

Les enseignants ont appelé chaque semaine chacun de leurs élèves, ils ont fait des dossiers papier pour les familles qui le demandaient, ont même joué les facteurs en se rendant personnellement à domicile, ont créé des sites, des plateformes via internet pour fournir travail et documents.

Les enseignants ont été réactifs et créatifs. Ils ont également assuré une permanence à l'école pour les enfants qui ne pouvaient rester chez eux puisque leurs parents étaient directement sollicités dans la gestion de cette crise sanitaire.

Le Conseil communal de Belfaux les a remerciés de leur engagement par un courrier.

PROJET D'ALLEMAND EN IMMERSION

Depuis la rentrée scolaire 2020 – 2021, le projet d'allemand en immersion s'étend également aux classes 7H et 8H. De ce fait, tous les élèves de Belfaux bénéficient de ce programme d'initiation à l'allemand.

PISCINE DE COURTEPIN

La commune de Belfaux est membre de l'Association de la Piscine de Courtepin (ACPC).

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment dans lequel se trouve la piscine, l'ACPC a décidé d'aménager les combles et de les transformer en logement de groupe "Le Repos".

"Le Repos" peut accueillir 28 personnes. Il est composé de plusieurs chambres avec lits superposés, une salle à manger avec petite cuisine et des sanitaires en commun. "Le Repos" peut être loué par des familles, des clubs sportifs ou pour y organiser des camps en tout genre. Il est également possible de s'arranger avec les cuisines de Prof-in pour les repas.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ou réserver "Le Repos", veuillez consulter le site internet www.lerepos.ch.



ENVIRONNEMENT - GESTION DES DECHETS - ENERGIE - AGRICULTURE ET DOMAINES - FORETS - AFFAIRES MILITAIRES - PROTECTION DE LA POPULATION - SERVICE DU FEU

GESTION DES DECHETS

HORAIRES SPECIAUX DE LA DECHETTERIE ET DU RAMASSAGE DES ORDURES

➔ Horaires spéciaux de la déchetterie

Nous vous communiquons ci-après que la déchetterie sera fermée comme suit d'ici la fin de l'année 2020 :



- | | |
|---|--------------------------------|
| ▪ mardi 8 décembre 2020 | Fête de l'Immaculée Conception |
| ▪ vendredi 25 décembre 2020 | Fête de Noël |
| ▪ samedi 26 décembre 2020 | Fête de Noël |
| ▪ vendredi 1^{er} janvier 2021 | Fête du Nouvel-An |
| ▪ samedi 2 janvier 2021 | Fête du Nouvel-An |

➔ Ramassage des ordures

Durant les fêtes de fin d'année, le ramassage des ordures aura lieu comme suit:

- **jeudi 24 décembre 2020** en lieu et place du vendredi 25 décembre 2020
- **jeudi 31 décembre 2020** en lieu et place du vendredi 1er janvier 2021

➔ Accès aux déchets encombrants

La mise en place de la récolte des encombrants une semaine par mois a donné des résultats concluants. Dès lors, le Conseil communal a décidé de prolonger cette mesure pour 6 mois au minimum afin d'avoir un retour définitif et réaliste de la mesure.

Nous vous communiquons donc ci-après les dates prévues jusqu'en juin 2021 pour le ramassage de ces déchets encombrants :

- **Décembre 2020** du lundi 14 décembre au samedi 19 décembre 2020
- **Janvier 2021** du lundi 25 janvier au samedi 30 janvier 2021
- **Février 2021** du lundi 22 février au samedi 27 février 2021
- **Mars 2021** du lundi 22 mars au samedi 27 mars 2021
- **Avril 2021** du lundi 26 avril au samedi 1er mai 2021
- **Mai 2021** du mardi 25 mai au samedi 29 mai 2021 (lundi de Pentecôte)
- **Juin 2021** du lundi 21 juin au samedi 26 juin 2021

Merci de prendre note de ce qui précède.

Nous vous rappelons que les informations générales relatives à la déchetterie sont disponibles sur le site internet de la commune www.belfaux.ch.

ENVIRONNEMENT

FEUX EN PLEIN AIR : LA PROTECTION DE L'AIR EST L'AFFAIRE DE TOUS

Chaque année, à l'automne, **nous observons une augmentation de l'incinération des déchets en plein air. Or, il est important de rappeler que cette pratique est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.**

Seule l'incinération de petites quantités de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins peut être admise, à la condition que ceux-ci soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'homme et l'environnement. D'une part, ils contribuent de manière non négligeable à la charge en particules fines (PM10 et PM2.5), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires et ils polluent de plus le sol et les eaux. D'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Nous vous rappelons que les seules exceptions possibles sont autorisées par :

- le Service des forêts et de la nature pour l'incinération de déchets en forêt sous certaines conditions strictes ;
- le Service phytosanitaire de Grangeneuve en cas de problèmes phytosanitaires.

L'élimination des déchets naturels doit être effectuée en privilégiant la valorisation de la matière ou, à défaut, la valorisation thermique. Dans les deux cas, les communes ont un rôle important à jouer. Elles sont compétentes pour l'information, l'organisation de la collecte des déchets verts valorisables, pour le contrôle du respect des interdictions et peuvent également limiter ou interdire toute incinération en plein air à certains endroits ou certaines périodes, si des immiscions excessives sont à craindre.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter les documents suivants édités par le Service de l'environnement (Sen), le Service de la nature et du paysage (SNP), le Service des forêts et de la faune SFF, le Service de l'agriculture (SAGri) et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) :

- aide à l'exécution "[Elimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins](#)" ;
- aide-mémoire "[Feux en plein air : incinération de déchets naturels par des particuliers](#)" ;
- notice pratique "[Gestion des rémanents de coupe](#)".

Nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations.

FORETS

FORÊTS-SARINE / VENTE BOIS DE FEU

Le bulletin de commande pour le bois de feu se trouve à la page 54 du présent bulletin communal.

CHARTE DE NOS FORETS

CHARTE DE NOS FORETS



Pour une **cohabitation harmonieuse de tous les usagers de la faune et de la flore**, nous vous prions de respecter les consignes suivantes en forêt :

- Respectez les lieux, la faune, la flore et les autres usagers
- Vététistes et cavaliers : restez sur les sentiers balisés, adoptez une conduite prudente et accordez la priorité aux promeneurs
- Gardez les chiens sous contrôle (en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet)
- Ne dérangez pas et ne nourrissez pas les animaux sauvages
- Ramassez vos déchets

En cas de danger constaté, d'infraction, de litige ou de question, n'hésitez pas à contacter le Garde-faune ou le Forestier.

Ne mettez pas votre vie ou celle des autres en danger !

Petit guide du savoir-vivre en forêt sous :

<https://forets-sarine.ch/citoyen/petit-guide-du-savoir-vivre-en-foret/>

La commune de Belfaux vous remercie de votre précieuse collaboration !

Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!

Avec l'automne revient le temps des récoltes. Oiseaux, écureuils et autres rongeurs amassent noix, graines et provisions. Ils ne sont pas seuls: les humains aussi parcourent cette «malle aux trésors» qu'est la forêt, à la recherche d'ornements pour leur logis. Bien que chaque forêt ait un propriétaire, cette quête est licite si elle reste dans des limites raisonnables.

Il n'y aura bientôt plus rien qu'on ne puisse acheter chez les grands distributeurs. Plus besoin d'aller chercher en forêt des matériaux naturels pour créer des décors d'automne ou de Noël. Mais gare, une grande partie de ces articles viennent de loin, de très loin! Les étoiles en écorce sont acheminées du Grand Nord, les pommes de pins proviennent de Chine ou de Turquie, pour ne citer que ces exemples. Il suffit pourtant de parcourir la forêt à côté de chez soi pour en récolter, et ceci gratuitement et en toute légalité.

En Suisse, la loi garantit en effet un libre accès à la forêt mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages, de champignons, ou la récolte de cônes pour un usage personnel. Avec des cupules de fâines du hêtre, des glands de chêne, des marrons d'Inde, des cynorhodons, des brindilles couvertes de lichens ramassées au sol, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements.

Bien qu'ouvertes à toutes et à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, on ne blesse ni n'endommage les arbres petits et grands, on ne cueille pas de plantes protégées et, pour les champignons, règlements locaux et directives cantonales s'appliquent. La forêt est une boîte à trésors, pas une décharge: reliefs de pique-nique, déchets et autres traces n'y ont pas leur place!

Pour en savoir plus sur la forêt:
www.foretsuisse.ch



Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.

Ce dessin de Max Spring est extrait du Petit guide du savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail pour la forêt (AfW-CTF).

www.waldknigge.ch

Chantier, attention danger!

Il est également permis de ramasser des branches de sapin pour protéger les plantes du jardin ou confectionner une couronne de l'Avent. Mais on ne peut prendre que des branches au sol, une fois le chantier de coupe terminé. Un chantier de coupe, c'est dangereux, notamment lorsque les arbres fraîchement abattus gisent sur le sol. Observez et respectez les barrages et les signaux d'avertissement, même le soir et le week-end! Connaissez-vous les prestations proposées par le service forestier de votre commune? Peut-être vend-il des arbres de Noël, des branches de sapin, des bûches suédoises, du bois de chauffage et d'autres produits de la forêt locale. Les bonnes choses viennent souvent de tout près. Informez-vous!

FINANCES - IMPÔTS - ECONOMIE - CIMETIERE - POLICE

FINANCES

COMPTES 2019

Les commentaires et les tableaux suivants présentent les comptes 2019 tels qu'ils ont été acceptés lors de la séance du Conseil général du 1^{er} octobre 2020.

Dans son rapport, la commission financière a mentionné que les comptes 2019 ont été sujet à de grosses corrections et nettoyages comptables dus à la mauvaise gestion de notre ancien boursier. Elle remercie vivement l'administration communale, la Cellule d'Accompagnement, les fiduciaires CORE et BDO, ainsi que le boursier, M. Dominique Chassot, pour l'énorme travail effectué.

Quelques chiffres clé et commentaires

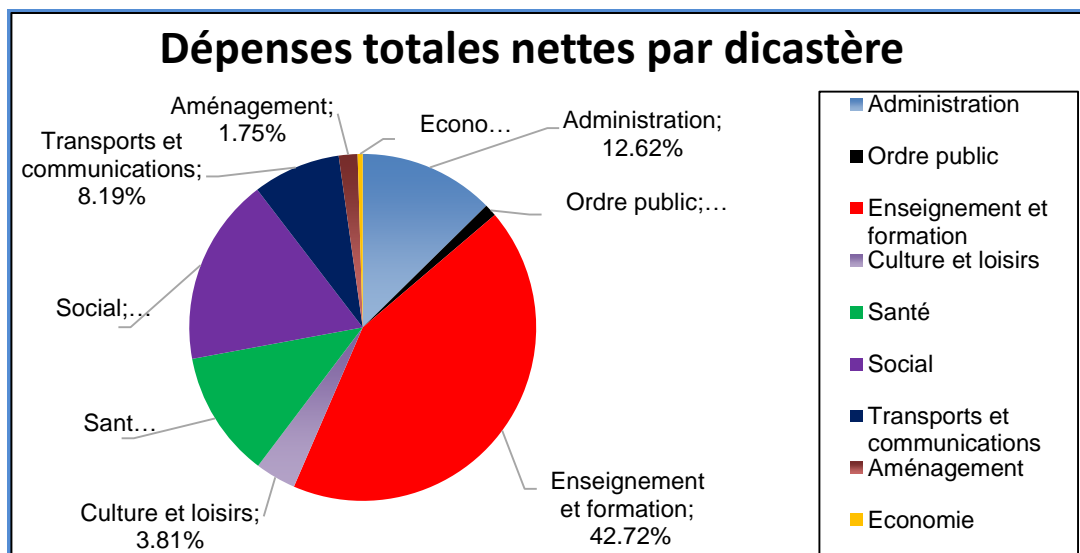
Fonctionnement charges	CHF	13'046'848.67
Fonctionnement revenus	CHF	12'735'660.77
Exceptionnel charges et revenus	CHF	2'234'579.25
Amortissement obligatoire (SCom)	CHF	325'968.00
Amortissement obligatoire (art.53, RELCom)	CHF	314521.00
Amortissement supplémentaire	CHF	0.00
Création de provision (écritures exceptionnelles)	CHF	7524251.69
Perte	CHF	2'545'767.15
Cash-flow (non-parlant, écritures exceptionnelles)	CHF	0.00
Charges liées : canton	CHF	3'661'904.80
Charges liées : associations & communes	CHF	3'198'477.08
Recettes personnes physiques (Revenu & fortune)	CHF	6'684'059.55
Recettes personnes morales (Bénéfice & capital)	CHF	457'318.85
Recettes contribution immobilière	CHF	761'075.80
Impôts sur des gains immobiliers	CHF	231'129.35
Impôts sur les mutations	CHF	365'893.60
Dette par habitant (3'283)	CHF	3'755.80

Le résultat fonctionnel de l'exercice est une perte de CHF 311'187.90 hors éléments exceptionnels. La provision pour débiteurs douteux se monte à CHF 7'680'000.00 après la création d'une provision relative au montant détourné de CHF 6'047'150.00.

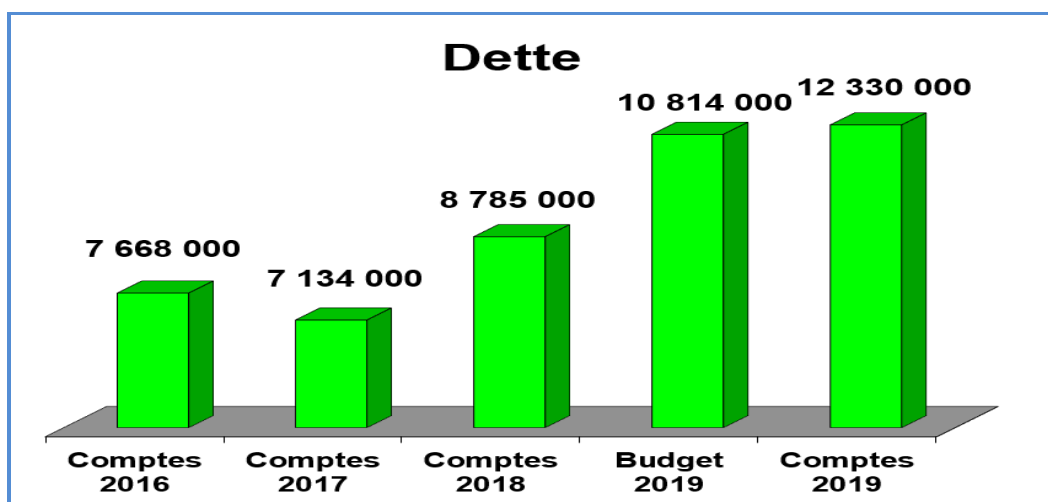
Le budget a été respecté. Chaque dicastère a eu à cœur de suivre le budget qui lui a été attribué et de maîtriser les charges.

Les revenus d'impôts stagnent et les charges augmentent légèrement. Vous trouverez, ci-après, la répartition des charges nettes par dicastère selon les comptes 2019. Les charges liées ont très légèrement diminué du fait de la baisse de la population légale. Elles constituent 52.58% des charges totales.

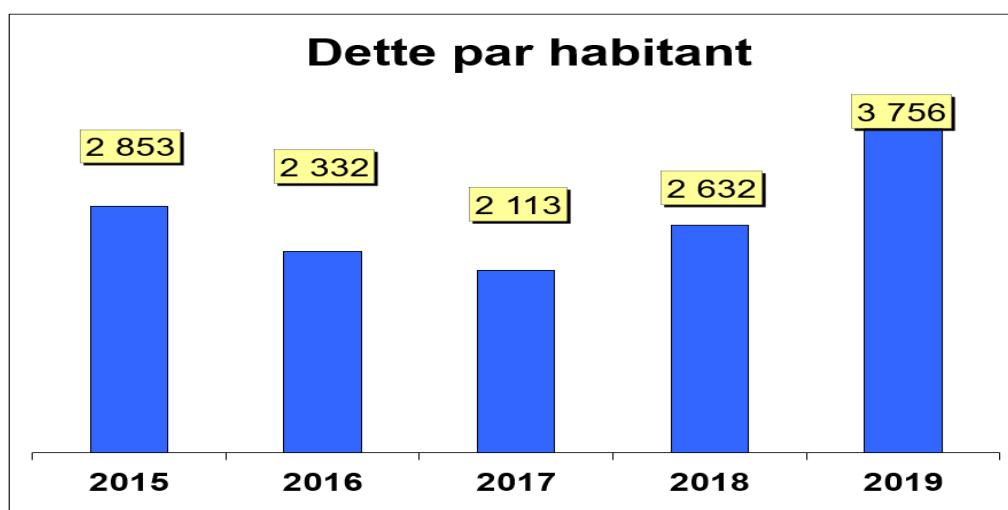
Vous trouverez, ci-après, la répartition des charges nettes par dicastère selon les comptes 2019 :



Ci-après, vous trouverez le comparatif de la dette communale sur les 4 dernières années :



Ci-après, vous trouverez le comparatif de la dette par habitant sur les 5 dernières années :



BUDGETS 2020

Fonctionnement

Le budget 2020, présenté au Conseil général du 17 décembre 2019, boucle avec un total des charges de CHF 13'373'550.00 et un montant des produits de CHF 13'002'910.00, soit un résultat négatif de CHF 370'640.00 (budget 2019 : CHF 298'907.00).

Les charges augmentent ainsi de 0.77% (4,04% en 2019) et les revenus de 0,24% (4,03 %). Les rentrées fiscales des personnes physiques, portées au budget selon les directives du Service cantonal des contributions, restent stables (+CHF 87'000.00). Par contre, la réforme fiscale PF17 occasionne une diminution de l'imposition des personnes morales de CHF 370'000.00, -56,6% sur le bénéfice et -89.8% sur le capital. Tenant compte des compensations annoncées par l'Etat de CHF 116'600.00, c'est un manque de CHF 253'400.00 que le présent budget enregistre. Il y a par ailleurs lieu de relever que les malversations impactent les liquidités et que le présent budget prend en compte les charges liées à un nouvel emprunt.

Dans ces circonstances exceptionnelles, le déficit prévu de CHF 370'640.00, supérieur de CHF 71'733.00 à celui de 2019, peut être qualifié de raisonnable. Il représente 3.01% (2,25% en 2019) des recettes communales et est inférieur de quelques CHF 245'000.00 aux normes autorisées (5%). Le Conseil communal relève dès lors que le présent budget ne nécessite pas une augmentation des taux d'impôts.

Investissements

Au moment de l'élaboration du budget 2020, toutes les incidences liées à l'affaire de l'ancien bourgeois n'étaient pas encore connues. Au vu de ces circonstances, le Conseil communal a présenté uniquement des nouveaux crédits pour des investissements qui ne supportaient pas un report à 2020. Il s'agit d'une somme totale de CHF 325'000.00. Les autres crédits ont été examinés et présentés lors de la séance des comptes du 1^{er} octobre 2020. A l'exception du crédit complémentaire en lien avec le PAL, tous les autres investissements ont été refusés par le Conseil général.

Le Conseil général a demandé au Conseil communal d'évaluer l'urgence de tous les investissements prévus, de la présenter par ordre de priorité pour les années 2021 et suivantes.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les comptes 2019 et les budgets 2020, veuillez consulter le site internet www.belfaux.ch.

MODELE COMPTABLE HARMONISE 2 - MCH2

La loi du 22 mars 2018 sur les finances cantonales entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et impose aux communes l'introduction d'un nouveau système de gestion des finances communales dès le 1^{er} janvier 2021 ou 1^{er} janvier 2022. Ces nouvelles dispositions impliquent pour notre commune :

- L'intégration de nouvelles normes
- La mise en place du budget sur le modèle comptable harmonisé-MCH2
- La mise en vigueur d'un règlement sur les finances communales
- ainsi que la mise en place d'un système de contrôle interne (art. 56 LFCo) ou SCI

Toutes les associations de communes devront également se doter d'une commission financière d'au moins 3 membres (art. 34 de l'ordonnance sur les finances communales).

Cette nouvelle loi nous impose une nouvelle manière de travailler et un changement notable au niveau de notre plan comptable.

Dans un esprit de collaboration, le Conseil communal a décidé de créer un groupe de travail, afin de pouvoir impliquer dès le début des travaux tous les organes communaux qui seront touchés par ces nouvelles dispositions. La composition du groupe est la suivante :

Trois représentants du Conseil communal :

- Mme Rose-Marie Probst, syndique
- M. René Andrey, responsable du dicastère finances
- Mme Chantal Barras, suppléante du dicastère des finances

Deux représentants de l'administration :

- M. Laurent Wolfer, secrétaire communal
- M. Dominique Chassot, boursier, puis Mme Isabel Bersier, administratrice des finances

La première séance du groupe de travail a eu lieu le 22 juin 2020. Cette première séance a conforté le Conseil communal dans sa décision de mettre en place ce nouveau système dès le 1^{er} janvier 2021.

Jusqu'à ce jour, il s'est réuni à 3 reprises. Actuellement, il travaille sur l'élaboration du règlement des finances et avance les travaux liés à la mise en place du contrôle de système interne. A noter encore que la création et la mission de ce groupe de travail sont totalement indépendantes de l'affaire de l'ex-boursier de Belfaux.

ECONOMIE

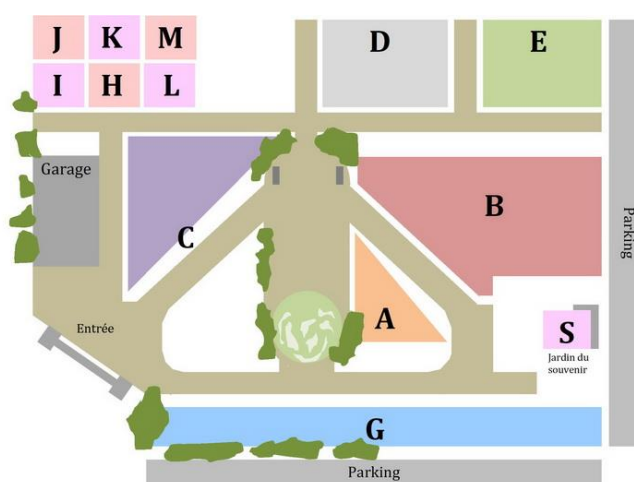
COMMISSION ECONOMIQUE

Suite à la démission de sa présidente Mme Jacqueline Gury (qui est retournée dans son canton d'origine, le Jura), la commission de l'économie est restée en veille.

CIMETIERE

PROCHAINS TRAVAUX

Désaffectation du secteur B



Création d'escaliers pour un accès direct entre la place de parc et le cimetière, dans le but d'éviter de faire le tour par l'entrée principale et ainsi répondre à la demande de nombreuses personnes.

PETITE ENFANCE - CRECHE - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE - JEUNESSE - CULTURE ET SPORTS - TOURISME

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

FONCTIONNEMENT DE L'AES

L'accueil extrascolaire a pour but d'assurer la garde des enfants en âge de scolarité en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins. L'accueil est ouvert à tous les enfants des classes enfantines et primaires du cercle scolaire de la commune de Belfaux.

Objectifs pédagogiques développés à l'accueil de Belfaux

- créer un cadre accueillant et sécurisant pour les enfants, parents ainsi que pour l'équipe éducative
- accueillir chaque enfant en favorisant son épanouissement, son autonomie et son développement
- valoriser l'enfant dans ses diverses activités.

Le concept socio-éducatif de l'AES est désormais disponible sur le site internet de notre commune.

Activités proposées aux enfants

- jeux à l'extérieur, balades, jeux de société, dessins et bricolages divers, ateliers de pâtisserie. Les enfants profitent également de moments de détente.

Repas

Nos animatrices préparent pour les enfants le déjeuner, servi durant l'horaire 1, et le goûter servi durant l'horaire 5. Un choix de fruits et de légumes est servi lors de chaque goûter.

Vu la grandeur de notre structure, Le Bosquet a dénoncé la convention qui le liait à la commune pour les repas de midi au 31.12.2019. Depuis janvier 2020, ces repas sont préparés et livrés par Le P'tit Gourmet, traiteur de notre région.

Devoirs surveillés

- les enfants peuvent être inscrits en début d'année scolaire pour effectuer leurs devoirs avec des étudiants le lundi et/ou mardi et/ou jeudi. Le contrôle et le suivi restent de la responsabilité des parents.

Horaires de la structure

Lundi au vendredi

Horaire 1 07h00 – 08h00	Horaire 2 08h00 – 11h55	Horaire 3 11h55 – 13h45
Horaire 4 13h45 – 15h30	Horaire 5 15h30 – 17h40	Horaire 6 17h40 – 18h10

Ouverture durant les vacances scolaire 2020/2021

- Vacances de Pâques : 12 au 16 avril 2021
- Vacances d'été : 12 au 16 juillet, 16 au 22 août et 23 au 25 août 2021 (sous réserve de modifications en fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée au COVID-19)

Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles.

Informations détaillées et formulaire d'inscription sur le site internet de la commune de Belfaux <https://www.belfaux.ch/fr/commune/ecoles-et-enseignement/accueil-extrascolaire-aes.html>

Responsable pédagogique

Mme Ana Ferreira / ☎ no 079 386 95 69 / e-mail : aes@belfaux.ch

Responsable administrative (secrétariat et facturation)

Mme Clémentine Rime-Genoud / ☎ no 026 475 30 95 (mardi et vendredi matin) / e-mail : secr.ep.belfaux@edufr.ch

Accueil extrascolaire de Belfaux, Chemin des Ecoliers 5, 1782 Belfaux
☎ no 079 386 95 69 / e-mail : aes@belfaux.ch

ECOLE MATERNELLE

LA MATERNELLE DE BELFAUX

La Maternelle de Belfaux accueille les enfants de la commune depuis plus de 40 ans.

Les enfants ayant 3 ans révolus au 31 juillet peuvent fréquenter la maternelle pour 2 demi-jours.

Le rôle de la Maternelle est de permettre aux enfants une transition harmonieuse entre la famille et l'école, une préparation à l'école obligatoire, la socialisation, l'intégration de l'enfant dans un groupe, le développement de l'autonomie et l'épanouissement personnel à travers diverses activités.

Responsable pédagogique

Mme Florence Châtelain Zuccone / ☎ no 078 615 37 66 / e-mail : maternelle@belfaux.ch

Responsable administrative (secrétariat et facturation)

Mme Clémentine Rime-Genoud / ☎ no 026 475 30 95 (mardi et vendredi matin) / e-mail: secr.ep.belfaux@edufr.ch

CRECHE BARBOTINE

Afin de répondre aux exigences légales, l'association de la crèche Barbotine a adopté son nouveau règlement de portée générale, accompagné de son règlement d'application lors de l'assemblée des délégués du 17 septembre 2020. Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

COVID19

Depuis mars 2020, toutes nos structures d'accueil travaillent en fonction des directives de l'OFSP et de l'Etat de Fribourg, notamment du service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ).

Nous vous rappelons que le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires pour tous les parents qui entrent dans les bâtiments de l'école et la crèche.

ACCUEIL EXTRAFAMILIAL

EVALUATION DES BESOINS

La Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) et son règlement d'application (RStE), rassemblent, sous une seule législation, les principes régissant l'accueil préscolaire et l'accueil extrascolaire.

Comme le prévoit la loi susmentionnée, la commune doit mener une enquête tous les 4 ans afin d'évaluer les besoins en structures d'accueil extrafamilial. Une première évaluation a eu lieu en 2016. Durant les mois de septembre et octobre 2020, la commune a contacté tous les ménages avec un ou plusieurs enfant(s) en âge préscolaire et scolaire (enfantine et primaire). Nous vous communiquons ci-après les résultats de cette évaluation :

324 familles ont été contactées et 192 ont répondu à l'enquête, soit un peu plus de 59 %.

Préscolaire

- 38 familles utilisent un mode de garde et se disent majoritairement satisfaites.
- 10 familles, dont 12 enfants, sont concernées par le besoin supplémentaire en places d'accueil préscolaire, avec une préférence pour **un accueil collectif dit Crèche** (enfants placés dans des crèches extérieures à la commune du fait du manque de places à Belfaux).
- 38 enfants sont concernés par le besoin de socialisation dans une structure de type "maternelle" ou atelier de jeu.

Extrascolaire

- 22 enfants sont concernés par le besoin supplémentaire en places d'accueil extrascolaire. Toutes les unités sont demandées.
- 9 enfants sont concernés par le besoin de prise en charge durant les vacances scolaires.

Estimations selon statistiques scolaires

La loi sur les subventions des constructions scolaires inclut, depuis septembre 2011, une subvention pour les locaux d'accueil extrascolaire (AES).

Pour calculer cette subvention, **une valeur maximale** en terme de nombre de places et de surface a été estimée : **15% des élèves du cercle scolaire auraient besoin d'une place d'accueil extrascolaire à plein temps.**

Selon la statistique scolaire 2020 fournie par la DICS (Direction de l'Instruction publique, de la Culture et du Sport), le cercle scolaire de Belfaux comptait en 2020 : 324 enfants scolarisés (68 1-2H et 256 3H et +). La statistique scolaire met en avant un besoin de 33-49 places. Les chiffres de statistiques scolaires transmis par la DICS doivent être vérifiés et actualisés par la commune le cas échéant).

LUDOTHEQUE PINOCCHIO COURTEPIN

La ludothèque Pinocchio a été créée en 1987 et offre aujourd'hui un choix de plus de 1000 jeux.

Horaires d'ouverture : Mercredi : 13h30 – 15h30 Samedi : 09h00 – 11h00

Adresse et contacts : Ludothèque Pinocchio Courtepin
Route de Fribourg 19, à Courtepin
☎ no 079 901 12 25 (durant les heures d'ouverture)
Courriel : ludo.pinocchio@bluewin.ch
Site internet : www.ludo-pinocchio.ch

CULTURE ET TOURISME

MANIFESTATIONS CULTURELLES 2020

En raison de l'épidémie de COVID19, aucune manifestation communale n'a eu lieu cette année. Il en sera de même pour la fête de la Saint Nicolas et le calendrier des Fenêtres de l'Avent.

MANIFESTATIONS CULTURELLES 2021

Les manifestations prévues pour 2021 auront lieu en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au Coronavirus.

GIRON DES SOCIETES DE BELFAUX - CORMINBOEUF / CALENDRIER 2021

Vu la situation sanitaire actuelle liée au COVID 19, le calendrier définitif du Giron des sociétés de Belfaux et Corminboeuf pour l'année 2021 n'a pas été établi de manière définitive. Dès que nous serons en possession de ce document, nous le publierons dans un prochain Flash Info.

SOCIETE DE JEUNESSE DE BELFAUX - VISITE DE SAINT-NICOLAS

Nous vous signalons que, en raison de la situation sanitaire liée au Coronavirus, la Jeunesse de Belfaux a annulé, pour cette année, la visite de Saint Nicolas dans les familles.



INFORMATIONS DIVERSES

SOCIETE DES SAMARITAINS DE BELFAUX - COURS



Devenez samaritain(e) et apprenez les gestes qui sauvent !

Savez-vous comment réagir en cas de blessures, malaises, insolation, arrêt cardio-respiratoire, hémorragies, etc... ? Pour être au top des gestes de 1^{er} secours, rejoignez la Section des Samaritains de Belfaux pour profiter d'une formation continue gratuite. Exercice tous les premiers lundis du mois, à 20:00, au Centre paroissial de Belfaux.

Renseignements pour les cours auprès du moniteur V. Brugger : ☎ no 079 357 79 27
ou belfaux@sama-chf.ch

Intérêt pour la section auprès de notre président ou sur notre site : ☎ no 079 613 95 87 ou
www.samaritains-belfaux.ch

COURS 2021 ORGANISES A BELFAUX PAR LA SECTION DES SAMARITAINS

Cours de sauveteurs (permis de conduire)

Cours	Dates	Horaires	Prix du cours
Cours 1	15, 16 et 17 décembre 2020	18h00 - 21h30	CHF 150.00
Cours 2	15, 18 et 22 février 2021	19h00 - 22h30	
Cours 3	19, 22 et 26 avril 2021	19h00 - 22h30	
Cours 4	16, 19 et 23 août 2021	19h00 - 22h30	
Cours 5	21, 25 et 28 octobre 2021	19h00 - 22h30	

Urgence chez les petits enfants (UPE)

Cours	Dates	Horaires	Prix du cours
Cours 1	15 et 18 mars 2021	19h00 - 22h00	CHF 100.00 /
Cours 2	27 et 30 septembre 2021	19h00 - 22h00	Couple CHF 170.00

Cours BLS-AED (réanimation cardio-pulmonaire)

Cours	Dates	Horaires	Prix du cours
Cours 1	10 juin 2021	18h00 - 22h00	CHF 150.00
Cours 2	20 septembre 2021	18h00 - 22h00	
Cours 3	22 novembre 2021	18h00 - 22h00	



COVID, grippe saisonnière et interventions du **Chaperon Rouge**

- Le Chaperon Rouge n'intervient pas dans une famille :
 - dans laquelle un cas de COVID a été confirmé (chez les parents ou l'enfant)
 - si un adulte présente des symptômes ressemblant au COVID et n'a pas encore été testé
 - si un adulte ou un enfant a été mis en quarantaine et présente des symptômes grippaux.
- Le Chaperon Rouge peut intervenir, dans les situations où un enfant présente des symptômes grippaux légers ou modérés, tels que rhume, toux légère, mal de gorge, pas de fièvre ou fièvre légère ainsi qu'un bon état général
- En cas de symptômes grippaux plus importants chez l'enfant, le Chaperon Rouge décide selon la situation.
- Le Chaperon Rouge peut intervenir dans les situations où un enfant a été mis en quarantaine et ne présente pas de symptômes grippaux.
- Le Chaperon Rouge intervient pour tous les autres cas : angine, varicelle, otite, problème de garde, grands-parents absents, autre maladie des parents, etc.
- Les missions se font dans le respect des consignes de sécurité (masque et/ou distance, désinfection, etc.)
- Le Chaperon Rouge évalue la situation au cas par cas. Dans le doute, il peut refuser d'intervenir. Il est aussi possible que le service ne puisse répondre à toutes les demandes.
- Dans tous les cas, les parents sont invités à prendre contact avec le service et à donner toutes les informations nécessaires.

Ces informations peuvent changer selon l'évolution de la situation et les directives cantonales et fédérales.

Chaperon Rouge

- lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 49
- dimanche au jeudi de 20h à 21h au 076 347 39 49 pour les urgences du lendemain matin

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch / www.croix-rouge-fr.ch

CALENDRIER 2021 DES CONSULTATIONS DE PUERICULTURE

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2021 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		21 janvier	18 février	18 mars
		15 avril	20 mai	17 juin
		15 juillet	19 août	16 septembre
		21 octobre	18 novembre	16 décembre
Corminboeuf	Ecole Rte du Centre 27 Local de la buvette	Le 1^{er} mardi du mois, l'après-midi		
		5 janvier	2 février	2 mars
		6 avril	4 mai	1er juin
		6 juillet	3 août	7 septembre
		5 octobre	2 novembre	7 décembre
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin		
		6 janvier	3 février	3 mars
		7 avril	5 mai	2 juin
		7 juillet	4 août	8 septembre (2ème)
		6 octobre	3 novembre	1er décembre

Rendez-vous de l'éducation

Avry, Avry-Bourg 2
rez-de-chaussée

**Chaque 1er jeudi du
mois de 9h00 à 11h00**

Discuter d'éducation entre familles, avec une infirmière puéricultrice et Education Familiale

Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site :

<https://croix-rouge-CHFch/fr/prestations/services-aux-familles/puericulture-conseils-aux-parents>

HFR – COMMENT FAIRE EN CAS D'URGENCE?



Comment faire en cas d'urgence ?

URGENCE VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) est en danger :
perte de connaissance, hémorragie, paralysie, douleur dans la poitrine,
blessures importantes, difficultés à respirer, etc.

En général, ne pas se rendre aux urgences par ses propres moyens.



URGENCE NON VITALE

Ma vie (ou celle d'une autre personne) n'est pas en danger mais mon état de santé nécessite
une prise en charge rapide : mal de dos, blessure, maux de ventre, etc.



Médecin traitant

Pédiatre

Garde médicale

Infos en ligne sur www.smcf.ch/garde

Kidshotline

< 16 ans, T 0900 268 001

Urgences psychiatriques

24h24, T 026 305 77 77

Urgences obstétriques

24h24, T 026 306 29 00

Urgences dentaires

T 0 848 14 14 14

Appelez en priorité votre médecin traitant
ou la garde médicale avant de consulter une
permanence ou le service des urgences.



Service d'urgences / Permanences

Lieu	Horaire
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences adultes*	24h24/Tj/7
HFR Fribourg – Hôpital cantonal Service des urgences pédiatriques, < 16 ans	24h/24, Tj/7
Permanence médicale de Fribourg www.permanence-medicales-fr.ch	lu-ve : 9h-19h sa : 9h-16h
HFR Meyriez-Murten	lu-ve : 8h-20h Sa-di et jours fériés : 9h-19h
HFR Riaz	7h-22h, Tj/7
HFR Tafers	8h-22h, Tj/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Service des urgences adultes/pédiatriques*	24h24, Tj/7
Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) Permanence Estavayer-Le-Lac	lu-ve : 8h-19h Sa-di et jours fériés : 9h-19h

* Ce service prend en charge les urgences complexes :
hospitalisation urgente, accident, etc.

Horaires passibles de changement, veuillez vérifier les heures d'ouverture
et le taux d'occupation des urgences en ligne.

www.h-fr.ch/urgences

SPITEX VILLE ET CAMPAGNE – SOUTIEN DES PERSONNES A DOMICILE

Être présent
auprès de
VOUS.

Nous sommes
reconnus par les
caisses-maladie

Nous soutenons et accompagnons depuis plus de 35 ans des personnes à leur domicile. Avec confiance, compétence, adaptation à leurs besoins – pour les soins, l'aide au ménage et l'accompagnement.

Par une assistance ponctuelle, à horaires convenus et toujours assurée par la même collaboratrice, nous créons un environnement qui soulage et épaulé notre client(e) ainsi que ses proches.

Appelez-nous et convenons ensemble d'un entretien-conseil sans engagement:

Filiale Fribourg, 026 475 46 50.

www.spitexvillecampagne.ch

 **Spitex**
Ville & Campagne
Chez vous. Avec vous.

FONDATION ST-LOUIS / LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE


Fondation
St-Louis

Livraison de repas
à domicile



Livraison 7 jours sur 7
entre 8h00 et 12h00

Fr. 15.- par repas
livré chez vous.

Communes desservies :
Avry-sur-Matran, Belfaux,
Corminboeuf, Fribourg,
Givisiez, Granges-Paccot,
Lossy-Formangueires, Marly,
Matran et Villars-sur-Glâne

Renseignements
au 026 347 27 40
ou rad@st-louis.ch
Rue de Morat 65
1700 Fribourg
www.st-louis.ch

CENTRE DE COORDINATION RESEAU SANTE DE LA SARINE (RSS)

- > 12 ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EMS)
DU DISTRICT DE LA SARINE
- > 6 ANTENNES DU SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE
- > COMMISSION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES

**Un seul numéro :
026 425 55 25**

BIENVENUE AU CENTRE DE COORDINATION DU RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

www.santesarine.ch/cdc



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

CENTRE DE
COORDINATION

NOUVEAU

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Une nouveauté au service des personnes âgées et de leurs proches

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires). Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district.

Le personnel de ce guichet unique oriente les personnes concernées vers les services les plus adaptés et gère les demandes d'entrée dans les 12 EMS, qui, à eux tous, accueillent 900 résidentes et résidents.

Le Centre de coordination assure aussi le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale des besoins dans le district.

RSS - Centre de coordination

Le Quadrant
Rue St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg
T : 026 425 55 25
www.santesarine.ch/cdc



Bienvenue à Fribourg pour tous!



Fribourg pour tous

Information et orientation sociales

Les bonnes adresses
pour les bonnes informations



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Fribourg pour tous
Rue du Criblet 13
1700 Fribourg

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, vendredi 12 h - 18 h
Mercredi 9 h - 13 h
Jeudi 12 h - 19 h

Téléphone : 0848 246 246

Lundi, mardi,
jeudi, vendredi

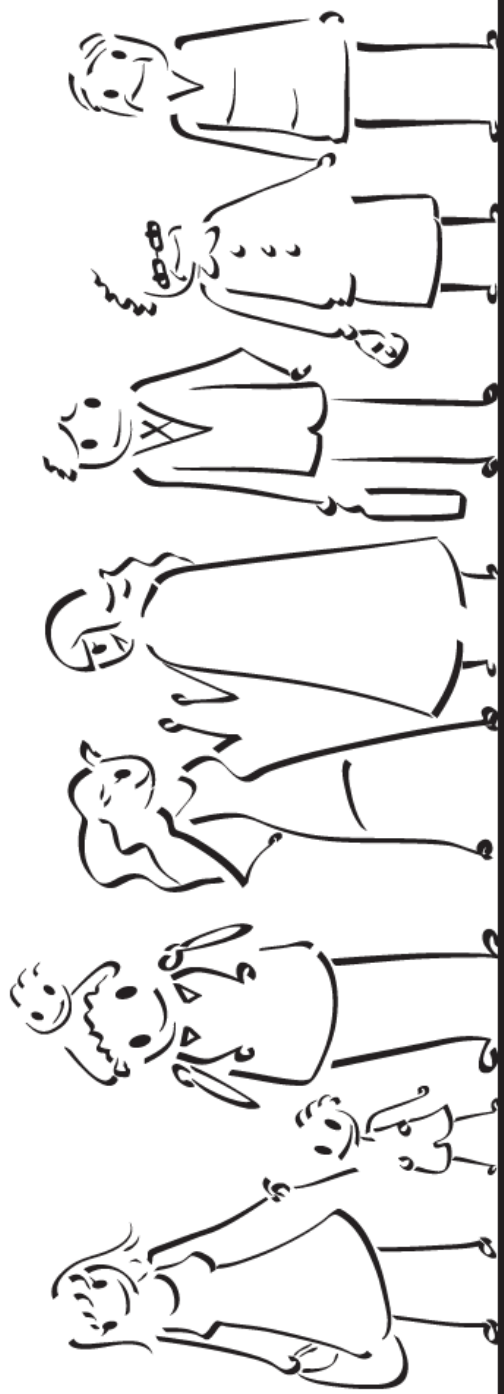
14 h - 18 h

Courriel :

fribourgpourtous@fr.ch

Site :

www.fribourgpourtous.ch



Vous avez une question ? Vous avez un souci ?

Ma maman âgée ne peut plus vivre seule dans sa maison sans aide.

J'ai perdu mon travail.
Je ne peux plus payer mon loyer.

Je suis patron et l'un de mes employés consomme trop d'alcool.

Je suis en Suisse depuis 6 mois.
Je voudrais rencontrer des gens.

Je suis seule avec mes enfants.
Et je dois travailler.

Nous avons des difficultés dans notre couple.

Mon enfant de 20 ans a arrêté son apprentissage.
Il n'a pas de solution pour son avenir.



Fribourg pour tous!

Vous avez une question sur les aides dans le canton ?
Vous cherchez des explications pour vos démarches ?

Fribourg pour tous vous offre

- > une écoute
- > des informations
- > des conseils
- > des adresses d'autres services pour vous aider

Nous vous accueillons

- > gratuitement
- > avec respect
- > dans un lieu chaleureux
- > avec sérieux et discrétion

Nous travaillons

- > avec votre collaboration
- > avec les services du canton

Fribourg pour tous ne vous offre pas

- > d'argent
- > de bons d'achat
- > d'aide alimentaire

Comment faire ?
Fribourg pour tous peut vous aider!

MANIFESTATIONS DIVERSES

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS / TELETHON



Vu les conditions sanitaires actuelles liées au COVID 19, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Belfaux a décidé d'annuler la traditionnelle vente en faveur du Téléthon.



Par contre, les peluches du Téléthon seront en vente, à Belfaux, dans les commerces suivants :

- ✚ Pharmacie du Hêtre
- ✚ Etablissement horticole Alain Angéloz
- ✚ Boutique de la Théière verte
- ✚ Laiterie de Belfaux
- ✚ Banque Raiffeisen de Sarine-Ouest
- ✚ Garage A. Schöni & Fils SA
- ✚ Restaurant de l'Etoile (si ouvert)



Vous pouvez également faire un don en faveur du Téléthon

- soit par téléphone au no 0800 850 860
- soit par sms au no 339 TELETHON suivi du montant
- soit par bulletin de versement postal à CCP 10-16-2 :
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2

Le montant récolté sera entièrement versé au TELETHON.

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Belfaux vous remercie de votre générosité

TELETHON

TELETHON



Comme vous le savez déjà, le Téléthon est une action de solidarité pour récolter des fonds en faveur des personnes de notre pays atteintes de maladies génétiques rares telles que les maladies neuromusculaires, la mucoviscidose, le syndrome de Marfan, etc. La moitié des fonds récoltés sera versée pour poursuivre la recherche et l'autre moitié pour venir en aide aux malades et à leurs familles.

Chaque année, avec notre famille, nous sommes très actives, avec notamment notre traditionnelle Loto du Téléthon, nos stands en ville de Fribourg et nos ventes de Couronnes de l'Avent lors de sorties de messe.

Cette année, en raison de la pandémie actuelle, notre loto n'aura malheureusement pas lieu. Et le Téléthon se fera autrement... via les réseaux sociaux !

Il est possible de soutenir le Téléthon en nous passant commande pour l'achat de la **mascotte** 2020, le kangourou Jumpy (CHF 12.-), ou nos **délicieuses confitures et gelées** !

Autrement, nous confectionnons de magnifiques **couronnes de l'Avent**, que vous pouvez découvrir sur <https://sites.google.com/site/artisathon/couronnes>. Il en existe 5 sortes : sur ardoise ou miroir, sur cep de vigne, sur couronne en sapin et sur assiette. Vous pouvez nous demander de vous faire une couronne personnalisée, en choisissant la sorte et la couleur !



Enfin, vous avez également la possibilité d'acheter notre **calendrier 2021** au prix de CHF 20.--. Pour toute commande, vous pourrez venir chercher directement à notre domicile à Belfaux sur rendez-vous. Pour tout renseignement complémentaire : artisathon@hotmail.com ou écrire un message au ☎ 079/699.23.54. N'hésitez pas à diffuser l'information à tous vos amis et contacts !

Merci d'avance pour votre soutien et vos commandes !

Stéphanie & Laurence Fidanza et famille

Action de Noël de la Conférence de St-Vincent de Paul

En raison de la pandémie liée au COVID 19, la Conférence de St-Vincent de Paul n'est pas en mesure de récolter, comme lors des années précédentes, des produits alimentaires auprès de nos commerces locaux, marchandises destinées aux familles dans le besoin des communes de la paroisse de Belfaux.

Pour compenser, nous allons remettre aux familles concernées, des bons d'achat auprès du commerce local.

**Vos dons en bons d'achat ou en espèces
sont tout de même les bienvenus**

Vous pouvez déposer vos dons

- **auprès du secrétariat de l'unité
pastorale à la cure de Belfaux**

ou

- **sur le compte bancaire de la Conférence
St-Vincent de Paul auprès de la Banque
Raiffeisen de Belfaux**



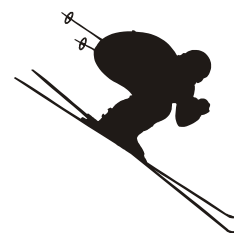
IBAN no CH 17 8080 8003 5975 5597 4

Un tout grand merci pour votre soutien.

La Conférence St-Vincent de Paul



COURS de ski et de snowboard



Chers parents,

Chaque début d'année, le Ski-club St-Georges organise cinq journées de cours pour les jeunes du village et de la région.

Ces cours ont lieu le samedi dans la station de Moléson, **sous la responsabilité de moniteurs J+S qualifiés**. Ils sont prévus les **23 et 30 janvier**, les **6 et 13 février** ainsi que le **6 mars**.

Le tarif modique de 50.- par enfant inclus le transport depuis Corminboeuf, l'encadrement par les moniteurs et l'abonnement de ski.

Vous trouverez toutes les informations concernant ces journées et **le formulaire d'inscription online à remplir jusqu'au 18 décembre** sur notre site Internet :

<http://www.sc-stgeorges.ch/cours>

Intéressé à devenir membres du club ? Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet !

<http://www.sc-stgeorges.ch/contact>

Nous nous réjouissons de vous rencontrer cet hiver !

Le comité du Ski-club





Société théâtrale Le Corminois

Avec Samuel Corminboeuf, passionné et talentueux metteur en scène, nous préparons, pour notre cher et fidèle public une comédie de Jean-Claude Martineau

«Amour, pirouettes et cacahuètes»

Pour vous mettre l'eau à la bouche, en voici un petit résumé :

Jamais Georgio Garousi, minable mafioso sicilien, n'aurait imaginé que Fiorella, sa fille adorée, puisse tomber amoureuse d'un honnête homme.

De son côté, jamais Mario Confino n'aurait imaginé troquer son héréditaire honnêteté contre des pratiques illicites que sa bonne éducation réproouve en bloc. Et comme on ne s'improvise pas mafieux, simplement au nom de l'amour, l'apprentissage du métier va être rude et les erreurs nombreuses.

Certains vont l'apprendre à leurs dépens.

Il est vrai que Mario n'était pas... mais alors pas du tout destiné à ce genre de travail...

halle polyvalente de Corminboeuf

19 – 20 – 21 – 26 – 27 – 28 février et 5 – 6 mars 2021

vendredi et samedi à 20 h 00 dimanche à 17 h 00

Nous vous promettons un joyeux et délirant divertissement !
Venez nombreux

Société théâtrale Le Corminois

La société est ouverte à toutes et tous, envie de nous rejoindre ? Nous vous accueillons avec plaisir.

Plus d'infos sur notre site web www.lecorminois.ch



PLAN D'OCCUPATION DE LA HALLE DE SPORTS POUR 2020 - 2021

Plan d'occupation halle de sports : année scolaire 2020 - 2021														
Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	1/3	2/3	1/3	2/3	1/3	2/3	1/3	2/3	1/3	2/3	1/3	2/3	1/3	2/3
08.00 - 08.15														
08.15 - 08.40														
08.40 - 09.05														
09.05 - 09.30														
09.30 - 09.55														
09.55 - 10.15														
10.15 - 10.40														
10.40 - 11.05														
11.05 - 11.25														
11.25 - 11.50														
12.00 - 12.30														
12.30 - 13.00														
13.00 - 13.30														
13.30 - 13.45														
13.45 - 14.15														
14.15 - 14.40														
14.40 - 15.05														
15.05 - 15.30														
15.30 - 15.45														
15.45 - 16.00														
16.00 - 16.15														
16.15 - 16.30														
16.30 - 16.45														
16.45 - 17.00														
17.00 - 17.15														
17.15 - 17.30														
17.30 - 17.45														
17.45 - 18.00														
18.00 - 18.15														
18.15 - 18.30														
18.30 - 18.45														
18.45 - 19.00														
19.00 - 19.15														
19.15 - 19.30														
19.30 - 19.45														
19.45 - 20.00														
20.00 - 20.15														
20.15 - 20.30														
20.30 - 20.45														
20.45 - 21.00														
21.00 - 21.15														
21.15 - 21.30														
21.30 - 21.45														
21.45 - 22.00														
* du 01.11.2020 au 31.03.2021														

BULLETIN DE COMMANDE BOIS DE FEU 2020 – 2021



à retourner à :		Forêts-Sarine, Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux	par mail : jean-paul.borne@CHFch
Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise	
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère	
Tél :	Portable:	Testez notre formulaire de commande en ligne !	
Date:	Signature:	www.forets-sarine.ch	

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , vert	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , vert	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus , vert (min 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux , vert (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	105.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	85.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	120.00	livraison obligatoire	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			

Forfait pour livraison à domicile				CHF
pour 1 stère	Livraison	55.00		
pour 2 stères	Livraison	65.00		
pour 3 stères	Livraison	75.00		
pour 4 stères	Livraison	120.00		
pour 5 stères	Livraison	130.00		
pour 6 stères	Livraison	140.00		
pour 7 stères	Livraison	160.00		
pour 8 stères	Livraison	170.00		
pour 9 stères	Livraison	180.00		
dès 10 stères	sur demande, livraison par camion possible, en régie			

Total bois et forfait de livraison à domicile TTC

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

Paiement net à 30 jours, sur facture

Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile

Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Pour tout renseignement, contacter Jean-Paul Borne, forestier, 026 305 56 52 / 079 606 35 37



REPAS A DOMICILE - BULLETIN D'INSCRIPTION

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES REPAS A DOMICILE

Je souhaite bénéficier des repas à domicile

le lundi

le mardi

le mercredi

le jeudi

le vendredi

le samedi

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone.....

Adresse :

Autre personne de contact :

N° de téléphone :.....

Adresse de facturation :

Date :

Signature :